



POUR SON SIPPT COMMUN COMMUNE-CPAS, LA VILLE DE BASTOGNE ENGAGE UN CONSEILLER (H/F) EN PRÉVENTION

MISSIONS

S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la sécurité, au bien-être des travailleurs et de toutes les autres mesures et activités de prévention pour l'Administration communale et le CPAS..

Assister les instances décisionnelles dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de gestion des risques professionnels et de sécurité.

Le conseiller en prévention est sous l'autorité du responsable SIPP et des Directeurs généraux. Il est membre du SIPP commun Commune-CPAS.

TÂCHES PRINCIPALES (liste non exhaustive)

Selon votre niveau de formation, voici les tâches que vous et votre collègue seriez amené(e)s à accomplir :

- ⇒ Conseiller les employeurs (Commune et CPAS) et tout membre du personnel en ce qui concerne la prévention des risques au travail en matière de sécurité, de santé, d'ergonomie, d'hygiène, d'embellissement des lieux de travail, d'environnement et des aspects psychosociaux ;
- ⇒ Assister les employeurs, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention ;
- ⇒ Coordonner les tâches du service afin d'assurer la bonne exécution des tâches et missions qui ont été confiées au SIPP par la ligne hiérarchique ;
- ⇒ Veiller à la politique de sécurité et du bien-être du personnel ainsi que des bénéficiaires de l'institution afin d'assurer un environnement sécurisé et agréable ;
- ⇒ Participer à l'évaluation des agents du service et les aider à évoluer professionnellement ;
- ⇒ Contrôler que les règles en matière de sécurité soient rigoureusement respectées dans le cadre de l'exécution du travail ;
- ⇒ Préparer et participer aux comités de concertation relatifs au bien-être au travail ;
- ⇒ Effectuer l'analyse des risques des postes de travail, l'élaboration des procédures d'urgence interne ;
- ⇒ Elaborer, modifier et effectuer le suivi de la politique de prévention des risques professionnels ;
- ⇒ Élaborer des rapports, bilans et statistiques relatifs à la sécurité et aux accidents du travail ;
- ⇒ Assurer l'information et la supervision des plans d'évacuation ;
- ⇒ S'assurer de la bonne utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle durant le travail ;
- ⇒ Émettre des propositions concrètes quant au respect des dispositions légales, et des projets ;
- ⇒ Se conformer aux instructions qui sont données par les autorités et les organes délibérants des autorités ;
- ⇒ Assurer les contacts et la collaboration le cas échéant avec différents services et partenaires externes ;
- ⇒ En concertation avec les instances supérieures, proposer des formations continues pour le personnel au niveau de la sécurité et du bien-être au travail ;
- ⇒ Une partie (minoritaire) des missions consiste à assister le coordinateur planification d'urgence (PLANU).

COMPÉTENCES (liste non exhaustive)

- ✓ Être sensible à la sécurité et au bien-être au travail ;
- ✓ Pouvoir animer des réunions ou événements nécessaires à la mise en œuvre de ses missions ;
- ✓ Avoir une bonne capacité communicationnelle, autant à l'écrit qu'à l'oral ;
- ✓ Faire preuve de pertinence dans l'analyse de risques et développer un esprit de synthèse ;
- ✓ Appliquer rigoureusement les règles en matière de bien-être au travail ;
- ✓ Rédiger des textes divers reprenant des informations pertinentes utiles aux fonctions ;
- ✓ Détecter les signaux de risques liés à la sécurité. Rendre des avis complets et le cas échéant, mettre en œuvre de manière adéquate le plan de sécurité ;
- ✓ Pouvoir gérer son stress et réagir rapidement avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain ou imprévu ;
- ✓ Agir de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respecter la confidentialité et les engagements ;
- ✓ Traiter et résoudre les problèmes de manière autonome, chercher des alternatives et mettre en œuvre les solutions ;
- ✓ Être capable de s'investir dans sa fonction, de maintenir son niveau de performance et de mettre à niveau ses compétences ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance de la réglementation relative à la sécurité et aux conditions de travail et s'engager ;
- ✓ Pour se servir aisément des logiciels de bureautique : à minima Word, Excel, Outlook et Powerpoint ;

CONDITIONS GÉNÉRALES

Nul ne peut être engagé s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les non-ressortissants de l'Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers ;
- 2° avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer;
- 3° jouir des droits civils et politiques;
- 4° être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
- 5° satisfaire aux lois sur la milice;
- 6° justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer;
- 7° être âgé de 18 ans au moins;
- 8 être porteur du diplôme l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) ;
- 9° réussir les épreuves : **1^e épreuve écrite le 13 août 2026, 9h30** ;

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Pour être invité(e) aux épreuves d'engagement, tout(e) candidat(e) doit respecter ces conditions :

- Posséder au minimum un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (**C.E.S.S.**) ;
- Disposer d'une formation en tant que conseiller en prévention **de niveau 2 ou de niveau 3 est un sérieux atout**. A défaut de formation au moins au niveau 3, s'engager à suivre la formation dans l'année ;
- Disposer d'un **permis de conduire B** ;
- Avoir suivi des formations en planification d'urgence est un atout ;

OFFRE

- ⇒ Emploi contractuel sous statut employé
- ⇒ Lieu de travail : maison communale de Bertogne et déplacements sur toute la commune
- ⇒ **CDI** – Temps plein (38h)
- ⇒ Échelle barémique D4 (2.774,84€ brut mensuel) ou D6 (2.953,71€ brut mensuel) en fonction du diplôme et de la formation de Conseiller en prévention.
- ⇒ **Avantages** : assurance hospitalisation, allocation de fin d'année, vacances annuelles du service public (congrés dès l'entrée en fonction), 2e pilier de pension, évolution de carrière, remboursement des frais de déplacement domicile – lieu de travail en transports en commun, indemnité kilométrique pour les déplacements domicile – lieu de travail en vélo, indexation automatique des salaires de la fonction publique lors du dépassement de l'indice pivot (2%).

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Veillez envoyer un dossier de candidature incluant impérativement :

- Un CV et une lettre de motivation ;
- Une copie du diplôme requis et de toute attestation de formation complémentaire ;
- Une copie de la carte d'identité et du permis de conduire ;
- Un extrait de casier judiciaire modèle **596.2** datant de moins d'un mois ;

au Collège Communal, rue du vivier 58 à 6600 Bastogne par courrier recommandé à la poste, ou déposé personnellement au service Secrétariat général contre accusé de réception pour **le 24 juillet 2026** au plus tard, le cachet de la poste ou de l'accusé de réception faisant foi.

EPREUVE ECRITE LE JEUDI 13 AOÛT 9H30

Les dossiers complets seront analysés par la commission de sélection et les profils répondant aux conditions seront invités à l'épreuve d'engagement. Tout dossier incomplet à la date de clôture du dépôt des candidatures sera écarté d'office.

Les candidat(e)s ayant satisfait aux épreuves de sélection (60% au moins au total) mais non appelés en service seront versés dans une réserve de deux ans, renouvelable une fois pour deux ans.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service G.R.H – 061 24 09 62 – grh@bastogne.be